



## Commission des Compétitions Jeunes et Seniors

### SAISON 2022/2023

#### PROCÈS-VERBAL N°41

**Réunion du : mardi 14 février 2023**

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

#### COUPES DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F. – saison 2022/2023

#### Appel à Candidature

Chaque fin de saison est marquée par les finales des Coupes de PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F. des différentes compétitions régionales.

L'organisation de ces manifestations s'effectue en pleine collaboration entre la Ligue, le club et la Mairie d'accueil.

Les clubs souhaitant accueillir ces événements sont invités à faire acte de candidature auprès de la Ligue. Les candidatures sont à adresser au Secrétaire Général.

Nous vous communiquons ci-dessous le planning des finales :

Catégories	Nb de finales	Nb terrains nécessaires	Dates
<b>FEMININES</b> (Seniors F. - U15F - U18F)	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>Samedi 10 juin 2023</b> <b>et</b> <b>Dimanche 11 juin 2023</b>
<b>JEUNES</b> (U14-U15-U16-U17-U18-U20)			

#### INFORMATIONS – RENCONTRES NON JOUEES

La Commission informe les clubs que les rencontres non jouées et/ou reportées le week-end des 17 et 19 février 2023, en raison des conditions climatiques ou pour un autre motif, seront reportées automatiquement sur les week-ends des 25/26 février ou 04/05 mars 2023 si le calendrier des 2 équipes concernées le permet.

**SENIORS – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.****25614933 – PARIS 15 AC 1 / NEUILLY SUR MARNE SFC 1 du 19/02/2023 (1/4 de finale)**

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu à 15h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de l'adversaire.

**SENIORS - CHAMPIONNAT****Courriel de l'US HARDRICOURT – 537683**

Demande d'informations concernant les accessions en Seniors dR3 en R2.

La Commission rappelle les dispositions de l'article 5.3.3 du règlement du championnat régional Seniors :  
« **Les deux premières de chacun des groupes accèdent au Régional 2 la saison suivante. Les deux dernières de chacun des groupes descendent automatiquement en Championnat Départemental 1 de leur District la saison suivante. La première du Championnat Seniors de Départemental 1 de chaque District accède au Régional 3 la saison suivante.** »

**24555368 – VIRY CHATILLON ES 1 / VINCENNES CO 1 du 18/02/2023 (R1/B)**

Demande de changement d'horaire de VIRY CHATILLON ES.

Cette rencontre aura lieu à 16h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de VINCENNES CO.

**24555397 – NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / LILAS FC 1 du 11/03/2023 (R1/B)**

RAPPEL

Suite à la décision de la C.R.D. du 02/11/2022 ayant infligé, à compter du 05/12/2022, une suspension de terrain de 5 matchs fermes à l'équipe de NEUILLY SUR MARNE SFC (**terrain de repli à 20 km de la ville de NEUILLY SUR MARNE**),

La Commission demande au club de NEUILLY SUR MARNE SFC de proposer un terrain de repli pour cette rencontre, étant précisé **qu'une installation classée T5 sera acceptée** dans la mesure où NEUILLY SUR MARNE SFC dispose d'une dérogation suite à son accession en R1 à l'issue de la saison 2021/2022.

Ce terrain de repli devra être fourni accompagné d'une attestation du propriétaire.

Autre rencontre concernée :

**24555404 – NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / CLAYE SOUILLY S. 1 du 18/03/2023**

La Commission précise que, si des matches en retard, s'intègrent dans la liste des matchs ci-dessous, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

**24555253 – CERGY PONTOISE FC 1 / SAINT DENIS US 1 du 04/02/2023 (R1/A)**

Reprise du dossier,

La Commission reporte cette rencontre à une date ultérieure, dans l'attente de la fin des procédures en cours.

**24556332 – SARCELLES AAS 2 / HARDRICOURT US 1 du 19/03/2023 (R3/C)**

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu à 17h00, sur le complexe sportif Nelson Mandela 3 à SARCELLES.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

**24556191 – COURBEVOIE SPORTS 1 / MEAUX ACADEMY CS 2 du 12/03/2023 (R3/B)**

Demande de changement de terrain.

Cette rencontre aura lieu sur le stade Bernard Isambert à COURBEVOIE.

**U20 - CHAMPIONNAT**

**24577560 – MEUDON AS 20 / TORCY PVM US 20 du 12/02/2023 (R1)**

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre de la rencontre, la Commission enregistre le forfait non avisé de TORCY PVM US 20 (1<sup>er</sup> forfait). (7 joueurs uniquement)

**25069393 – MAISON ALFORT FC 20 / AULNAY FC 20 du 12/02/2023 (R3/B)**

La Commission enregistre le forfait non avisé d'AULNAY FC.

Considérant qu'il s'agit du 3<sup>ème</sup> forfait, la Commission enregistre le forfait général d'AULNAY FC 20.

<b>U20 – CHAMPIONNAT FEUILLES DE MATCH MANQUANTES</b>
---

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

**1<sup>er</sup> RAPPEL :**

24977227 – ST BRICE FC 20 / ILE ST DENIS CSM 20 du 12/02/2023 (R3/E)

<b>U20 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F.</b>
--

Les tirages au sort ont été effectués le 13/02/2023 par M. Jamel Sandjak, Président de la Ligue de Paris IDF et M. Raphael REBERT, Directeur Général du CREDIT MUTUEL IDF.

**Les 1/4 finale auront lieu le 05/03/2023, sur le terrain du club premier nommé.**

Match N°1 - POISSY AS / SENART MOISSY

Match N°2 - GARENNES COLOMBES AF / PARIS 13 ATLETICO

Match N°3 - TORCY PVM US / VITRY 94.2 CA

Match N°4 - SARCELLES AAS / CERGY PONTOISE FC

**Les 1/2 finales auront lieu le 30/04/2023, sur le terrain du club premier nommé.**

Match N°1 - Vainqueur Match 2 / Vainqueur Match 4

Match N°2 - Vainqueur Match 3 / Vainqueur Match 1

**ARBITRAGE :**

Pour ces rencontres il sera désigné TROIS (3) ARBITRES, à la charge du club recevant.

<b>U18 – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.</b>
--

Les tirages au sort ont été effectués le 13/02/2023 par M. Jamel Sandjak, Président de la Ligue de Paris IDF et M. Raphael REBERT, Directeur Général du CREDIT MUTUEL IDF.

**Les 1/4 finale auront lieu le 05/03/2023, sur le terrain du club premier nommé.**

Match n°1 – 25704755 – GARENNE COLOMBES AF 1 / NEUILLY SUR MARNE SFC 1

Match n°2 – 25704756 – SARCELLES AAS 1 / MANTOIS 78 FC 1

Match n°3 – 25704757 – RACING CF. 1 / CELLOIS CS 1

Match n°4 – 25704758 – VERSAILLES 78 FC 1 / FLEURY 91 FC 1

**Les 1/2 finales auront lieu le 30/04/2023, sur le terrain du club premier nommé.**

Match n°1 – Vainqueur match n°1 / Vainqueur match n°4

Match n°2 – Vainqueur match n°2 / Vainqueur match n°3

**ARBITRAGE :**

Pour ces rencontres il sera désigné TROIS (3) ARBITRES, à la charge du club recevant.

**U18 - CHAMPIONNAT**  
**Feuille de match manquante**

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 RSG de la LPIFF)

**1<sup>er</sup> rappel :**

24557243 – IVRY FOOT US 1 / POSSY AS 1 du 12/02/2023 (R2/B)

**U18 - CHAMPIONNAT**

**24557242 – SENART MOISSY / ST OUEN L'AUMONE AS du 12/02/2023 (R2/B)**

Courriel des 2 clubs informant d'une erreur sur le score de la rencontre.

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel confirmant l'erreur de saisie sur le résultat, enregistre le score comme suit :

SENART MOISSY : 1 but.

ST OUEN L'AUMONE AS : 2 buts.

La Commission rappelle aux clubs qu'il convient de vérifier les informations saisies sur la FMI lors des signatures d'après match.

**U17 – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.**

Les tirages au sort ont été effectués le 13/02/2023 par M. Jamel Sandjak, Président de la Ligue de Paris IDF et M. Raphael REBERT, Directeur Général du CREDIT MUTUEL IDF.

**Les 1/4 finale auront lieu le 05/03/2023, sur le terrain du club premier nommé.**

Match n°1 – JOINVILLE RC / PALAISEAU US

Match n°2 – SARCELLES AAS / JEUNESSE AUBERVILLIERS

Match n°3 – DRANCY JA / MEUDON AS

Match n°4 – MONTFERMEIL FC / FC 93 BOBIGNY BG

**Les 1/2 finales auront lieu le 30/04/2023, sur le terrain du club premier nommé.**

Match n°1 – Vainqueur match n°1 / Vainqueur match n°2

Match n°2 – Vainqueur match n°3 / Vainqueur match n°4

**ARBITRAGE :**

Pour ces rencontres il sera désigné TROIS (3) ARBITRES, à la charge du club recevant.

**U17 - CHAMPIONNAT**

**MELUN F.C. – 542557 – U17 R2/B**

Suite à la décision de la C.R.D. du 08/02/2023 ayant infligé, à compter du 13/03/2023, une suspension de terrain de 2 matchs fermes à l'équipe de MELUN FC (terrain de repli neutre à 20 km de la ville de MELUN), la Commission demande au club de MELUN FC de proposer un terrain de repli pour les 2 matchs suivants :

24963111 – MELUN FC / SAVIGNY LE TEMPLE FC le 19/03/2023

24963076 – MELUN FC / BOISSY SOUS ST YON le 02/04/2023

La Commission précise que, si des matches en retard, s'intègrent dans la liste des matches ci-dessus, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

**24963459 – COSMO TAVERNY / ERMONT AS du 12/02/2023 (R2/D)**

La Commission,

Après lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre officiel,  
Considérant l'absence de l'équipe de l'AS ERMONT, à l'heure du coup d'envoi,  
Enregistre le 1<sup>er</sup> forfait non avisé de l'AS ERMONT.

**24963458 – RED STAR FC / TRAPPES ES du 12/02/2023 (R2/D)**

Courriel de TRAPPES ES et copie au RED STAR FC indiquant de son forfait sur ce match.  
La Commission,  
Enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'ES TRAPPES.

**24963098 – SUCY FC / SAVIGNY LE TEMPLE FC du 12/02/2023 (R2/B)**

La Commission,  
Après lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel,  
Considérant l'absence de l'équipe de SAVIGNY LE TEMPLE FC, à l'heure du coup d'envoi,  
Enregistre le 1<sup>er</sup> forfait non avisé de SAVIGNY LE TEMPLE FC.

**U16 – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.**

Les tirages au sort ont été effectués le 13/02/2023 par M. Jamel Sandjak, Président de la Ligue de Paris IDF et M. Raphael REBERT, Directeur Général du CREDIT MUTUEL IDF.

**Les 1/4 finale auront lieu le 05/03/2023, sur le terrain du club premier nommé.**

Match n°1 – 25704767 – AC BOULOGNE BILLANCOURT 1 / MEUDON AS 2

Match n°2 – 25704768 – CLAYE SOUILLY S. 1 / PARIS ST GERMAIN FC 2

Match n°3 – 25704769 – VERSAILLES 78 FC 1 / SARCELLES AAS 1

Match n°4 – 25704770 – DRANCY JA 2 / CERGY PONTOISE FC 1

**Les 1/2 finales auront lieu le 30/04/2023, sur le terrain du club premier nommé.**

Match n°1 – Vainqueur match n°1 / Vainqueur match n°2

Match n°2 – Vainqueur match n°4 / Vainqueur match n°3

**ARBITRAGE :**

Pour ces rencontres il sera désigné TROIS (3) ARBITRES, à la charge du club recevant.

**U16 - CHAMPIONNAT**

**24572958 – SAINT MAUR F. MASC. VGA / ANTONY FOOT EVOLUTION du 12/02/2023 (R3/D)**

La Commission,

Après lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant que ce match n'a pas eu lieu en raison de l'impraticabilité du terrain déclarée par l'arbitre,  
par ce motif,

. reporte ce match au 05/03/2023.

**24572689 – AUBERVILLIERS C. 1 / TORCY PVM US 3 du 19/02/2023 (R3/B)**

Demande de changement d'horaire d'AUBERVILLIERS C.

Cette rencontre aura lieu à 13h00 (horaire officiel).

Accord de la Commission.

**24572840 – BRIARD SC 1 / MEAUX ACADEMY CS 1 du 26/03/2023 (R3/C)**

Demande de changement d'horaire de BRIARD SC.

Cette rencontre aura lieu à 11h30.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de MEAUX ACADEMY CS.

**U15 – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.**

Les tirages au sort ont été effectués le 13/02/2023 par M. Jamel Sandjak, Président de la Ligue de Paris IDF et M. Raphael REBERT, Directeur Général du CREDIT MUTUEL IDF.

**Les 1/4 finale auront lieu le 18/03/2023, sur le terrain du club premier nommé.**

Match n°1 – 25704763 – PARIS FC 15 / CRETEIL LUSITANOS US 15

Match n°2 – 25704764 – PARIS ST GERMAIN FC 15 / FLEURY 91 FC 15

Match n°3 – 25704765 – MONTFERMEIL FC 15 / EVRY FC 15

Match n°4 – 25704766 – MANTOIS 78 FC 15 / RED STAR FC 15

**Les 1/2 finales auront lieu le 22/04/2023, sur le terrain du club premier nommé.**

Match n°1 – Vainqueur match n°4 / Vainqueur match n°1

Match n°2 – Vainqueur match n°2 / Vainqueur match n°3

**ARBITRAGE :**

Pour ces rencontres il sera désigné TROIS (3) ARBITRES, à la charge du club recevant.

**U14 – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.**

Les tirages au sort ont été effectués le 13/02/2023 par M. Jamel Sandjak, Président de la Ligue de Paris IDF et M. Raphael REBERT, Directeur Général du CREDIT MUTUEL IDF.

**Les 1/4 finale auront lieu le 18/03/2023, sur le terrain du club premier nommé.**

Match n°1 – 25704751 – SARCELLES AAS 1 / LILAS FC 1

Match n°2 – 25704752 – VERSAILLES 78 FC 1 / JOINVILLE RC 1

Match n°3 – 25704753 – VILLEJUIF US 1 / MONTFERMEIL FC 1

Match n°4 – 25704754 – DRANCY JA 1 / ENTENTE SANNOIS SG 1

**Les 1/2 finales auront lieu le 22/04/2023, sur le terrain du club premier nommé.**

Match n°1 – Vainqueur match n°3 / Vainqueur match n°1

Match n°2 – Vainqueur match n°2 / Vainqueur match n°4

**ARBITRAGE :**

Pour ces rencontres il sera désigné TROIS (3) ARBITRES, à la charge du club recevant.

**U14 - CHAMPIONNAT****24565036 MONTFERMEIL FC 1 / MANTOIS 78 FC 1 du 11/03/2023 (R1/B)**

Demande de MONTFERMEIL FC pour avancer le coup d'envoi à 13h30 au stade Henri Vidal à MONTFERMEIL.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de MANTOIS 78 FC qui doit parvenir au plus tard le vendredi 10/03/2023 – 12h00.

**24565568 - MASSY 91 FC 1 / VINCENNES CO 1 du 04/02/2023 R3/D**

Match non joué,

La Commission,

Pris connaissance des rapports des 2 clubs et de l'Arbitre Officiel,

Considérant que le match ne s'est pas déroulé en raison de l'absence des équipements pour le club de VINCENNES CO,

Considérant que l'arbitre officiel précise dans son rapport que les équipements sont arrivés à 16h10 (coup d'envoi prévu à 15h30),

Considérant que dans rapport VINCENNES CA précise que l'arrivée tardive des équipements est due à la panne d'un véhicule d'un dirigeant du club,

Par ces motifs,

Demande au club de VINCENNES CO de transmettre une attestation de dépannage du véhicule concerné par la panne.

Document à transmettre pour le mardi 21/02/2023.

**U14 - CHAMPIONNAT REGIONAL**  
**Feuille de match manquante**

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 RSG de la LPIFF)

**1<sup>er</sup> rappel :**

Régional 1 – Poule B – 24565034 – FLEURY 91 FC 1 / PARIS ST GERMAIN FC 1 du 11/02/2023

**CDM - CHAMPIONNAT**  
**Feuille de match manquante**

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 RSG de la LPIFF)

**1<sup>er</sup> rappel :**

24571766 – TRAVAILLEURS PORTUGAIS PIERREFITTE / ST LEU 95 FC du 12/02/2023 (R3/B)

**ANCIENS - CHAMPIONNAT**

**24604430 – VOLTAIRE CHATENAY MALABRY / LINAS MONTLHERY ESA du 12/02/2023 (R2/B)**

La Commission,

Après étude des pièces versées au dossier (Courriel de VOLTAIRE CHATENAY MALABRY, attestation de la Mairie de CHATENAY MALABRY indiquant l'indisponibilité des installations, courriel de LINAS MONTLHERY ESA, vidéos transmises par LINAS MONTLHERY ESA),

Considérant que la mairie de CHATENAY MALABRY a transmis le 08/02/2023 une attestation d'indisponibilité des installations (stade municipal et des Bruyeres) pour le match en objet en raison d'animations sportives le 12/02/2023 entre 7h30 et 12h30,

Considérant que conformément à son P.V. du 07/02/2023, le match a été reporté au 19/02/2023,

Considérant les éléments transmis par le club de LINAS MONTLHERY E.S.A.,

Par ces motifs,

Demande, pour sa réunion du mardi 21/02/2023 au plus tard, à Mme la Maire Adjointe aux Sports de la Mairie de CHATENAY MALABRY les précisions suivantes sur l'indisponibilité des installations :

- Nature des animations sportives programmées entre 7h30 et 12h30 sur le stade des Bruyeres ;
- Depuis quand ces animations sportives étaient programmées ;
- Programmation des animations sportives sur l'année 2023 impactant l'activité football du club local en raison de l'indisponibilité des installations sportives ;

Dans l'attente, la Commission reporte ce match à une date ultérieure.

**24604598 – MERY MERIEL BESSANCOURT / ECOUEN FC du 28/05/2023 (R3/A)**

**RAPPEL**

Demande d'avancement du match au 21 mai 2023, en raison de la fermeture des installations.

La Commission demande au club de MERY MERIEL BESSANCOURT de lui fournir un document officiel de la Mairie informant de cette fermeture, **pour sa réunion du mardi 21 février 2023.**  
A réception, la Commission statuera.

<b>ANCIENS - CHAMPIONNAT</b> <b>Feuille de match manquante</b>
---

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 RSG de la LPIFF)

**1<sup>er</sup> rappel :**

24604695 – MONTROUGE GS / PARIS 15 O. du 12/02/2023 (R3/B)

24604558 – VILLENEUVE LA GARENNE / COSMO TAVERNY du 12/02/2023 (R3/A)